MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-LENDRESSE
(Communes fusionnées)

24-02-2017-03

Date de convocation le 21/02/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 février 2017

Le vingt quatre février deux mil dix sept à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, PEAN, et POLHER ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : Mme LOQUET, a donné pouvoir à M. CAMDESSUS

Absente : Mme BERT Carine

Secrétaire de séance élue : M. SALLEFRANQUE Pascal

OBJET : CREATION D'UN POSTE ADJOINT ADMINSITRATIF DE SECONDE CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'agent d'accueil polyvalent permanent pour la collectivité en charge notamment de l'état civil, des affaires générales et de l'urbanisme **en temps complet sur un grade de d'adjoint administratif de seconde classe**

VU :
- l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- le budget communal,
- le tableau des effectifs,

CONSIDERANT :
- que les besoins du service exigent la création d'un emploi de d'agent d'accueil permanent polyvalent de la collectivité en charge notamment de l'état civil, des affaires générales et de l'urbanisme à temps complet,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants, 13 voix pour,

DECIDE la création d'un emploi d'agent d'accueil polyvalent de la collectivité en charge notamment de l'état civil, des affaires générales et de l'urbanisme à temps complet relevant du grade d'adjoint administratif de seconde classe avec effet au 1er mars 2017.

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 12,

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

MAIRIE DE MONT

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 28/02/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/02/2017

'É